

## Séance publique du conseil communal du 5 septembre 2023

### ORDRE DU JOUR

Approbation de l'ordre du jour.

1. Approbation du tableau de préséance des membres du conseil communal ;
2. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
3. OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation de diverses délibérations ;
4. Création pour les besoins du service technique communal de la commune de Redange/Attert d'un poste de salarié à tâche intellectuelle ;
5. Création de trois postes sous le statut du salarié à tâche intellectuelle à raison de 20 heures par semaine pour l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire ;
6. Création pour les besoins du S.E.A. d'un poste d'aide-cuisinier sous le statut de salarié à tâche manuelle;
7. Classement d'une salariée à tâche intellectuelle engagée auprès de la Maison relais ;
8. Approbation du compte administratif 2022 ;
9. Approbation du compte de gestion 2022 ;
10. Approbation d'un crédit supplémentaire ;
11. Désignation des délégués communaux dans les syndicats de communes et les associations ;
12. Attribution du droit à un supplément d'heures de congé politique aux délégués dans les syndicats de communes ;
13. Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune ;
14. **HUIS CLOS** : Avancement d'un fonctionnaire communal au grade 16 du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique.

**Présents :** M. Henri GEREKENS, bourgmestre et Mme Danielle SIMON-ARENDT et M. Jeff LISARELLI, échevins, Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD, M. Tom FABER,

Mme Monique KUFFER, M. Norbert NILLES, M. Luc PAULY, M. Romain REDING, M. Henri THILL et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

**Absents :** /

### **Approbation du tableau de préséance des membres du conseil communal**

Le tableau de préséance des membres du conseil communal, établi en date du 16 juillet 2023, est approuvé à l'unanimité.

### **Approbation d'actes, de contrats et de conventions**

- Le 1<sup>er</sup> avenant au contrat de bail du 16 janvier 2020, conclu entre la commune de Redange/Attert et la société « Architecte Marc Disteldorff sàrl » de Redange/Attert concernant une surface de bureaux de 76m<sup>2</sup> située dans le bâtiment de l'Ancienne Justice de Paix, sis commune de Redange, 33, Grand-Rue au prix de 912,00.- € par mois et d'un forfait mensuel de 190,00.- € concernant les frais occasionnés par le chauffage et l'eau chaude, est approuvé à l'unanimité ;
- La convention du 3 février 2023 conclue entre la Ministre de la Famille et de l'Intégration, les collèges des bourgmestres et échevins des communes de Beckerich, Ell, Grosbous, Préizerdaul, Rambrouch, Saeul, Useldange, Vichten, Wahl, Redange/Attert et l'organisme gestionnaire Doheem versuergt asbl concernant le Centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées «Atertdall » pour une durée d'un an avec effet au 1 janvier 2023, est approuvée à l'unanimité.

### **OS CARE, Office Social du Canton de Redange : Approbation de diverses délibérations**

- La délibération du 6 mars 2023 du Conseil d'Administration de l'OS CARE, Office Social du Canton de Redange, relative à la création d'un poste d'assistant social est approuvée à l'unanimité ;

- La délibération du 5 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'OS CARE, Office Social du Canton de Redange, relative à l'engagement d'un assistant social à raison de 40 heures par semaine, est approuvée à l'unanimité ;
- Approbation de la délibération du 5 juin 2023 du Conseil d'Administration de l'OS CARE, Office Social du Canton de Redange, relative à la durée des mandats de ses membres en cas de fusion, est approuvée à l'unanimité.

**Création pour les besoins du service technique communal de la commune de Redange/Attert d'un poste de salarié à tâche intellectuelle**

La création d'un poste de salarié à tâche intellectuelle, à tâche complète et à durée indéterminée dont la rémunération est fixée en exécution du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux et que l'agent à recruter sera classé dans le groupe d'indemnité C1, sous-groupe administratif est effectuée à l'unanimité.

**Création de trois postes sous le statut du salarié à tâche intellectuelle à raison de 20 heures par semaine pour l'accompagnement des enfants dans le bus scolaire**

La création de trois postes de salarié à tâche intellectuelle à raison de 20 heures hebdomadaires et à durée indéterminée avec un salaire horaire équivalent au salaire social minimum pour salariés non-qualifiés qui s'élève actuellement à 14,8609 €/heure (indice 944,43) est effectuée à l'unanimité.

**Création pour les besoins du S.E.A. d'un poste d'aide-cuisinier sous le statut de salarié à tâche manuelle**

La création d'un poste d'aide-cuisinier (carrière C2) à durée indéterminée et à tâche complète sous le statut du salarié à tâche manuelle suivant la convention collective de travail pour les salariés du secteur d'aide et de soins et du secteur social pour les besoins de la maison relais de Redange/Attert est effectuée à l'unanimité.

**Classement d'une salariée à tâche intellectuelle engagée auprès de la Maison relais**

Décision de classer Madame Andrea ZEYEN, de Perlé, dans la carrière C2 de la convention collective SAS pour la durée de son contrat de travail à durée déterminée (y compris les renouvellements éventuels), prise à l'unanimité.

## Approbation du compte administratif 2022

Le compte administratif 2022 est approuvé à l'unanimité, conformément au tableau récapitulatif suivant:

Boni du compte de 2021	9'730'947.46
Recettes ordinaires	15'250'303.91
Recettes extraordinaires	666'454.38
<b>Total des recettes</b>	<b>25'647'705.75</b>
Mali du compte 2021	0.00
Dépenses ordinaires	11'058'988.27
Dépenses extraordinaires	4'817'650.09
<b>Total des dépenses</b>	<b>15'876'638.36</b>
<b>BONI</b>	<b>9'771'067.39</b>
<b>MALI</b>	

## Approbation du compte de gestion 2022

Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité, conformément au tableau récapitulatif suivant :

	<b>Service ordinaire</b>	<b>Service extraordinaire</b>
<b>Total des recettes</b>	15'250'303.91	666'454.38
<b>Total des dépenses</b>	11'058'988.27	4'817'650.09
<b>Boni propre à l'exercice</b>	4'191'315.64	

<b>Mali propre à l'exercice</b>		4'151'195.71
<b>Boni du compte 2021</b>	9'730'947.46	
<b>Mali du compte 2021</b>		
<b>Boni général</b>	13'922'263.10	
<b>Mali général</b>		4'151'195.71
<b>Transfert de l'ordinaire vers l'extraordinaire</b>	- 4'151'195.71	+ 4'151'195.71
<b>Boni définitif</b>	9'771'067.39	
<b>Mali définitif</b>		

### **Approbation d'un crédit supplémentaire**

Le conseil communal approuve à l'unanimité, un crédit supplémentaire concernant les « Frais de transport Night Rider » au montant de 5.000,00.-€.

### **Désignation des délégués communaux dans les syndicats de communes et les associations**

- 1) Désignation d'un délégué principal auprès de l'Office Régional du Tourisme (ORT) :  
Mme Danielle SIMON-ARENDT, échevine et M. Tom FABER, conseiller, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que Mme SIMON-ARENDT a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de M. FABER, elle occupera dorénavant le poste de délégué principal auprès de l'Office Régional du Tourisme (ORT) ;
- 2) Désignation d'un délégué suppléant auprès de l'Office Régional du Tourisme (ORT) :  
Mme Monique KUFFER, conseillère, a postulé pour ce mandat et a obtenu 8 voix affirmatives contre 3 voix négatives. Par conséquent elle occupera dorénavant le poste de déléguée suppléante auprès de l'office Régional du Tourisme (ORT) ;
- 3) Désignation de deux membres du conseil communal auprès du comité de l'a.s.b.l.

« CIGR » :

Mme Monique KUFFER et M. Luc PAULY, conseillers, ont postulé pour ces mandats et ont obtenu 8 voix positives, chacun. Par conséquent, Mme Monique KUFFER et M. Luc PAULY occuperont dorénavant les deux postes de déléguée auprès de l'a.s.b.l. « CIGR » ;

- 4) Désignation d'un délégué pour le comité de l'Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise :

M. Romain REDING, conseiller, a postulé pour ce mandat et l' a obtenu avec 11 voix affirmatives exprimées en sa faveur ;

- 5) Désignation d'un délégué suppléant pour le comité de l'Association des communes de la Vallée de l'Attert belgo-luxembourgeoise :

Mme Danielle SIMON-ARENDET, échevine, a postulé pour ce mandat et l' a obtenu avec 11 voix affirmatives exprimées en sa faveur ;

- 6) Désignation d'un délégué pour le comité de l'a.s.b.l. « Jugendtreff » :

M. Luc PAULY, conseiller, a postulé pour ce mandat et l' a obtenu avec 10 voix affirmatives contre une voix négative exprimées en sa faveur ;

- 7) Désignation d'un délégué suppléant pour le comité de l'a.s.b.l. « Jugendtreff » :

Mme Danielle SIMON-ARENDET, échevine, a postulé pour ce mandat et l' a obtenu avec 11 voix affirmatives exprimées en sa faveur ;

- 8) Désignation d'un délégué principal auprès du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz :

M. Tom FABER et Monsieur Romain REDING, conseillers, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M Romain REDING a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de M. FABER, il occupera dorénavant le poste de délégué principal auprès du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz ;

- 9) Désignation d'un délégué suppléant auprès du Groupe d'Action Locale LEADER Redange-Wiltz :

Aucune candidature n'a été introduite pour ce poste.

- 10) Désignation d'un représentant auprès de l'a.s.b.l. « Alzheimer » :

Mme Monique KUFFER et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillères, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que Mme Monique KUFFER a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de Mme VALENT-WELFRING, elle occupera dorénavant le poste de délégué principal auprès de l'a.s.b.l. « Alzheimer » ;

- 11) Désignation d'un délégué auprès de l'a.s.b.l. « Réidener Energieatelier » :
- Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD et M. Luc PAULY, conseillers, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M. Luc PAULY a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de Mme BODEVIN-WOLSFELD, il occupera dorénavant le poste de délégué auprès de l'a.s.b.l. « Réidener Energieatelier » ;
- 12) Désignation de deux délégués auprès de l'a.s.b.l. « Oeuvres Aline MAYRISCH » de Colpach-Bas :
- Mme Jeanny VALENT-WELFRING et M. Norbert NILLES, conseillers, ont postulé pour ces mandats. Etant donné que les deux candidats ont eu l'unanimité des voix, ils occuperont dorénavant les postes de délégués auprès de l'a.s.b.l. « Oeuvres Aline MAYRISCH » ;
- 13) Désignation d'un délégué auprès de l'a.s.b.l. "Sécurité routière" :
- M. Norbert NILLES, conseiller, a postulé pour ce mandat et l' a obtenu avec l'unanimité des voix ;
- 14) Désignation d'un délégué auprès des Transports Publics :
- M. Henri THILL, conseiller, a postulé pour ce mandat et l' a obtenu avec l'unanimité des voix ;
- 15) Désignation d'un délégué auprès de l'a.s.b.l. « Late Night Bus » :
- M. Tom FABER, conseiller, a postulé pour ce mandat et l' a obtenu avec un score de 10 voix affirmatives et une voix négative ;
- 16) Désignation de deux délégués auprès de l'a.s.b.l. « Club Senior Atertdall » :
- Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillers, ont postulé pour ces mandats. Etant donné que les deux candidats ont eu l'unanimité des voix, ils occuperont dorénavant les postes de délégués auprès de l'a.s.b.l. "Club Senior Atertdall » ;
- 17) Désignation d'un délégué pour le comité de l'a.s.b.l. « Maison de l'Eau de l'Attert » :
- M. Tom FABER et M. Luc PAULY, conseillers, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M. Luc PAULY a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de M. Tom FABER, il occupera dorénavant le poste de délégué auprès de l'a.s.b.l. « Maison de l'Eau de l'Attert » ;
- 18) Désignation de quatre délégués pour le comité du Syndicat intercommunal "Réidener Schwämm" :
- M. Henri GEREKENS, bourgmestre, M. Jeff LISARELLI, échevin, Mme Monique KUFFER,

M. Luc PAULY, M. Henri THILL et Mme Jeanny VALENT-WELFRING, conseillers ont posé leurs candidatures.

Vu que le scrutin a donné 6 voix à M. Henri GERKENS, 6 voix à Mme Monique KUFFER, 6 voix à M. Jeff LISARELLI, 6 voix à M. Luc PAULY, 5 voix à M. Henri THILL et 5 voix à Mme Jeanny VALENT-WELFRING, les quatre postes de délégué seront attribués à M. Henri GERKENS, Mme Monique KUFFER, M. Jeff LISARELLI et M. Luc PAULY ;

19) Désignation de trois délégués pour le comité du Syndicat intercommunal "De Réidener Kanton" :

20) M. Henri GERKENS, bourgmestre, M. Jeff LISARELLI, échevin et M. Tom FABER et M. Luc PAULY, conseillers ont postulé pour un des trois mandats.

Etant donné que M. Henri GERKENS, M. Jeff LISARELLI et M. Luc PAULY ont obtenus la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 suffrages exprimés en faveur de M. Tom FABER, les 3 postes de délégué auprès du syndicat « De Réidener Kanton » seront occupés par M. Henri GERKENS, M. Jeff LISARELLI et M. Luc PAULY ;

21) Désignation de quatre délégués pour le comité du Syndicat intercommunal pour l'organisation et la gestion d'une école de musique du canton de Redange :

Six candidatures, à savoir celles de Mme Danielle SIMON-ARENDT, échevine, de M. Jeff LISARELLI, échevin, de M. Luc PAULY, Mme Monique KUFFER, M. Norbert NILLES et Mme Monique WOLSFELD, conseillers, ont été présentées.

Vu que le résultat donnant 6 voix à Mme Danielle SIMON-ARENDT, 6 voix à M. Jeff LISARELLI, 6 voix à M. Luc PAULY, 7 voix à Mme Monique KUFFER, 5 voix à M. Norbert NILLES et 4 voix à Mme Monique WOLSFELD, les quatre postes de délégué auprès du comité du Syndicat intercommunal pour l'organisation et la gestion d'une école de musique du canton de Redange seront occupés par Mme Danielle SIMON-ARENDT, M. Jeff LISARELLI, M. Luc PAULY et Mme Monique KUFFER ;

22) Désignation d'un délégué pour le comité du Syndicat intercommunal SIDERO :

M. Henri GERKENS, bourgmestre, et M. Tom FABER, conseiller, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M. Henri GERKENS a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de M. Tom FABER, il occupera dorénavant le poste de délégué auprès du comité du Syndicat intercommunal SIDERO ;

23) Désignation d'un délégué pour le comité du Syndicat intercommunal SICONA :

Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD et M. Luc PAULY, conseiller, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M. Luc PAULY a obtenu la majorité des voix avec un score de



6 contre 5 voix exprimées en faveur de Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD, il occupera dorénavant le poste de délégué auprès du comité du Syndicat intercommunal SICONA ;

24) Proposition d'un délégué pour le comité du SYVICOL :

M. Norbert NILLES et M. Romain REDING, conseillers, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M. Romain REDING a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de M. Norbert NILLES, il est proposé comme délégué, appelé à représenter la commune de Redange/Attert, dans le Syndicat intercommunal SYVICOL ;

25) Proposition d'un candidat délégué pour le comité du S.I.G.I :

M. Romain REDING et M. Henri THILL, conseillers, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M. Romain REDING a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 5 voix exprimées en faveur de M. Henri THILL, il est proposé comme délégué, appelé à représenter la commune de Redange/Attert, dans le Syndicat intercommunal S.I.G.I ;

26) Désignation d'un délégué pour le comité du Syndicat intercommunal SIDEC :

M. Tom FABER et M. Romain REDING, conseillers, ont postulé pour ce mandat. Etant donné que M. Romain REDING a obtenu la majorité des voix avec un score de 6 contre 4 voix et une abstention exprimées en faveur de M. Tom FABER, il occupera dorénavant le poste de délégué auprès du Syndicat intercommunal SIDEC ».

27) Proposition d'un (1) délégué pour le conseil d'administration du CGDIS :

M. Luc PAULY, conseiller, a postulé pour ce mandat. Au vu du score obtenu de 6 voix affirmatives contre 5 voix négatives, il est proposé comme délégué appelé à représenter la commune de Redange/Attert, auprès du conseil d'administration du CGDIS ;

Attribution du droit à un supplément d'heures de congé politique aux délégués dans les syndicats de communes

Attribution du supplément de neuf heures de congé politique par semaine aux délégués dans les syndicats de communes et associations pendant toute la durée du mandat comme suit :

- 1 heure à Mme Monique BODEVIN-WOLSFELD, conseillère, domiciliée à Ospern ;
- 3 heures à M. Luc PAULY, conseiller, domicilié à Redange ;
- 3 heures à M. Romain REDING, conseiller, domicilié à Ospern ;
- 2 heures à Mme Danielle SIMON-ARENDT, échevine, domiciliée à Reichlange ;

Signature d'une autorisation pour le receveur communal d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune

Le conseil a autorisé par sa signature, le receveur communal, d'entamer les poursuites judiciaires contre différents débiteurs de la commune.

HUIS CLOS : Avancement d'un fonctionnaire communal au grade 16 du groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique